

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 97.00.422.001.1 DU 10 FEVRIER 1997

Compteur volumétrique  
LAFON  
modèle K90 E  
pour hydrocarbures  
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

**FABRICANTS**

TANKANLAGEN SALKOTTEN GmbH, Postfach 1140, Ferdinand-Henze-Straße, 4796 Salzkotten, Allemagne.

Société LAFON, BP 38, avenue Victor Meunier, 33530 Bassens, France.

**DEMANDEUR**

Société LAFON, BP 38, avenue Victore Meunier, 33530 Bassens.

**CARACTERISTIQUES**

Le compteur volumétrique LAFON, modèle K90 E faisant l'objet de la présente décision est

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1995, page 271.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1995, page 721.

constitué d'un mesureur SALZKOTTEN, modèle K90, approuvé par le certificat C.E.E. de modèle n° 95.00.422.001.0 du 3 mars 1995 (1), et d'un dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix LAFON, modèle LAFEC 2000, approuvé par la décision d'approbation de modèle n° 95.00.510.005.1 du 31 juillet 1995 (2). Il est destiné au mesurage de l'essence, du supercarburant, du super sans plomb, du gazole, du fuel et du pétrole.

Ses caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- volume cyclique : 0,5 l
- débit maximal : 5 000 l/h
- débit minimal : 300 l/h
- pression maximale de fonctionnement : 3,5 bar
- échelon de volume : 0,01 l
- livraison minimale : 5 l.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le compteur faisant l'objet de la présente décision doit être muni d'une plaque d'identification portant :

- la marque d'identification du constructeur ou sa raison sociale,
- l'année de fabrication
- le modèle et le numéro de série,

- les caractéristiques métrologiques,
- le numéro de la présente décision d'approbation de modèle.

**DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine sous la référence DA 02-137.

**VALIDITE**

La durée de validité de la présente décision d'approbation de modèle est de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

**ANNEXES**

Notice descriptive.

Plan de scellement n° 6370-1.

Schéma n° 6370-2.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :  
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES.

J.F. MAGANA

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

Compteur volumétrique LAFON,  
modèle K90 E pour hydrocarbures

Le compteur volumétrique LAFON, modèle K90 E, constitué du mesureur SALZKOTTEN, modèle K90 et du dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix LAFON, modèle LAFEC 2000, est destiné au mesurage des hydrocarbures. Le liquide est mesuré par quatre pistons.

**1°) DESCRIPTION DU MESUREUR**

Le mesureur est constitué d'un carter (1) en alliage d'aluminium contenant quatre chambres de mesurage (2) disposées en étoile dans lesquelles se déplacent quatre pistons (9).

Un entraînement (5) constitué par un axe au centre du mesureur, transmet le mouvement communiqué par les pistons à un distributeur rotatif (6). Ce système met en communication de façon cyclique les chambres de mesurage avec les conduits d'entrée (15) et de sortie (20) (21) du mesureur.

L'axe d'entraînement (5) est guidé par deux paliers situés dans le couvercle (14) et dans le carter (17).

Les deux pistons opposés sont reliés par une bielle (11). Les deux biellets sont fixés à un excentrique (19) en partie basse de l'axe d'entraînement.

**2°) FONCTIONNEMENT**

Le liquide entrant par le conduit (15) est guidé vers les chambres à remplir par le distributeur rotatif (6).

La pression du liquide entraîne la mise en mouvement des pistons (9). Lorsque l'une des chambres (2) de mesurage se remplit, le piston opposé (9a) étant entraîné par la bielle (11) expulse le liquide contenu, par l'intermédiaire du distributeur rotatif (6), vers le conduit de sortie.

Le mouvement alternatif des pistons est transformé en une rotation de l'axe d'entraînement (5) par l'intermédiaire de l'ensemble biellets (11) et excentrique (5).

Chaque déplacement de piston représente  $125 \text{ cm}^3$  de liquide. Le volume cyclique est de  $500 \text{ cm}^3$ .

**3°) AJUSTAGE DU MESUREUR**

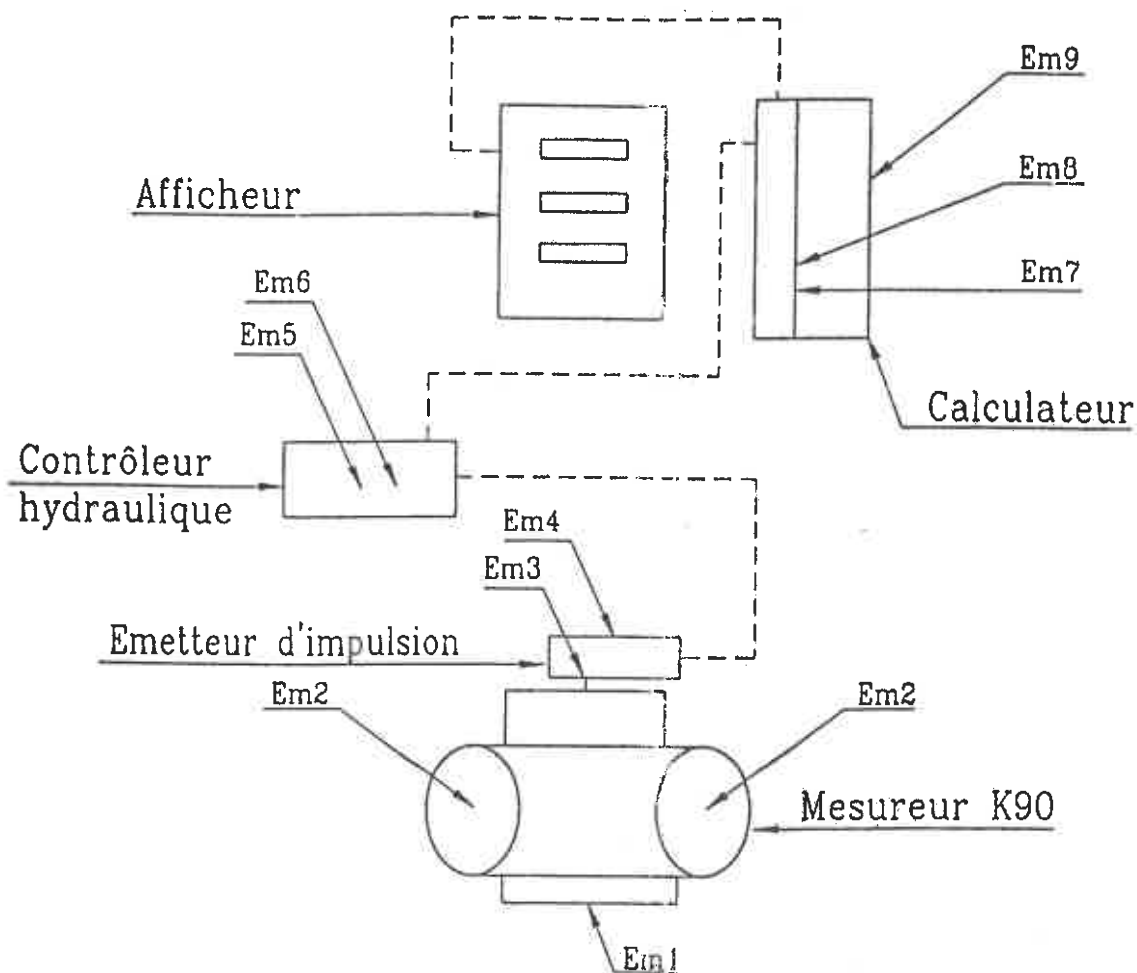
L'ajustage du mesureur se fait en agissant sur la course des pistons par l'intermédiaire de butées à vis (13).

L'ajustage est réalisé sur un ou deux pistons par action sur la vis de réglage des butées. Un contre-écrou (23) assure la permanence de l'ajustage. Une protection (24) vissée et scellée en assure l'inviolabilité.

■ N° 6370-1

COMPTEUR VOLUMETRIQUE LAFON, K90 E POUR HYDROCARBURES

Plan de scellement



- Em1 : scelle le fond du mesureur
- Em2 : scelle les pistons du mesureur (x4)
- Em3 : scelle l'accès au mesureur
- Em4 : scelle l'émetteur d'impulsion
- Em5 : scelle les connexions de l'émetteur d'impulsion et l'interrupteur de calibrage
- Em6 : scelle les connexions de l'émetteur d'impulsion et l'interrupteur de calibrage
- Em7 : scelle l'interrupteur de calibrage
- Em8 : scelle l'interrupteur d'usine
- Em9 : scelle le capot du calculateur

■ N° 6370-2

COMPTEUR VOLUMETRIQUE LAFON, K90 E POUR HYDROCARBURES

Mesureur K90 E

